



Les Communes  
du  
Val d'Anniviers



[www.anniviers.org](http://www.anniviers.org)

## Commission agricole ⑩

Procès-verbal de la séance du 19.12.07 à 17h30 au bureau communal de Vissoie

<b><u>Présents</u></b>	Gérard Genoud	Président
	Mireille Melly	Vice-présidente
	Christiane Crettaz	Membre
	René Zufferey	Membre
	Philippe Chauvie	Membre
	Urbain Kittel	Membre
	Patrick Epiney	Membre
	Bernard Trombert	Office des améliorations structurelles
	Martine Antonier Tschus	Secrétaire intercommunale
<b><u>Excusés</u></b>	Gilles Rion	Membre
	Simon Crettaz	Président des Présidents de communes

### 1. Rappel des commissions

①	politique	Simon Crettaz
②	administration	Dominique Rion
③	sécurité	Jean-Pierre Salamin
④	formation, santé, social	Marie-Françoise Melly Crettaz
⑤	trafic, travaux publics	Tarcise Genoud
⑥	environnement	Georges Vianin
⑦	aménagement du territoire	Gaby Solioz
⑧	construction	Jean-Albert Melly
⑨	économie publique	Georges-Alain Zuber
⑩	agriculture	Gérard Genoud
①①	énergie	Simon Crettaz
①②	financière	René Massy
①③	bourgeoise	Jacques Vouardoux

### 2. Accueil et bienvenue

Gérard Genoud ouvre cette nouvelle séance de la commission et salue particulièrement M. Bernard Trombert qui est désormais invité à participer à toutes les séances de la commission.

### 3. PV de la séance du 28.11.07

Le PV sera modifié comme discuté en séance puis diffusé sur internet.

#### 4. Discussion sur les questionnaires aux étables et sur les subsides de l'Etat

Les questionnaires récoltés sont remis pour analyse à Philippe Chauvie. A noter que les coûts mentionnés sont approximatifs lorsqu'aucune étude n'a été entreprise. St-Jean a tenu compte du problème du parcage des machines agricoles.

Concernant les étables, les questionnaires récoltés devront faire l'objet d'un tableau résumé. La possibilité de vendre Mission et Vissoie pour les utiliser à d'autres fins et avoir ainsi des fonds pour construire une étable moderne et fonctionnelle est évoquée. Reste le côté immatériel (affect et patrimoine).

Dépenser de l'argent pour tenir à jour des étables usées par le temps et ne pas posséder, au final, d'un outil performant ne servirait à rien.

Concernant les changements d'affectation des étables, M. Frédéric Obrist, de l'Office de Consultation agricole, pourrait être invité lors d'une prochaine séance pour en parler.

La parole est ensuite passée à Bernard Trombert à qui il est demandé de préciser les subventions accordées lors de diverses situations. **Dans tous les cas, les pourcentages indiqués sont les subventions des montants subventionnables**, et sous réserve de l'approbation par l'autorité compétente.

Assainissements d'étables : pour Anniviers et si le nombre d'Umos est supérieur à 1.20 : 36 % de subvention sur le montant subventionnable. La commune de situation de l'ouvrage doit participer à hauteur de 25% du montant de la contribution cantonale, soit 9 %, ce qui représente un total de 45 %.

M. Trombert ne peut pas se prononcer concernant l'aide de la Confédération, ce point devra être éclairci lors de la rencontre de la commission avec M. Schild.

Concernant la construction d'étables (>1.20 UMOS), les subventions sont les suivantes : forfait de base de CHF 11'800.- plus un montant par UGB. Environ CHF 50'000.- (Fr, 11'800.- + 10x3830.-) pour une étable comptant 10 UGB. A condition toutefois d'avoir des baux à ferme signés représentant une SAU suffisante par rapport aux UGB subventionnés.

Un exemple concret est présenté : réfection de l'étable de Vissoie. Estimation du coût : 90'000.- Subventions (sur les montants subventionnables) : Etat du Valais 36 % ; Communes 9 % et estimation de l'aide la Confédération : 20 % soit un total de 65 %. Un crédit agricole peut s'ajouter aux aides, il reste environ 20 % de la somme à payer.

Les projets faisant partie du Drr peuvent obtenir une subvention plus importante, soit une plus-value d'environ 10 % du montant subventionnable.

Les subventions aux améliorations de surfaces sont les suivantes : environ 28 % par le canton, 7 % par les communes soit 35 % d'aide sur le **montant subventionnable** (voir annexe 2bis de la directive sur la politique cantonale en matière de structures agricoles).

Les travaux tels que veut l'entreprendre la Commune de St-Jean – coût environ CHF 2.- par m2 amélioré - peuvent être subventionnés. A la commune d'en faire la demande au service des améliorations structurelles.

Rappel : Le Drr permettra de déterminer les zones à entretenir obligatoirement (plan de développement de l'espace rural).

## 5. Fiches

Les différentes fiches sont parcourues. Les corrections à y apporter sont notées par Philippe Chauvie. Les principales remarques sont les suivantes :

Fiche de fauche : la commission agricole préconise que la future commune d'Anniviers continue d'accorder un montant – à harmoniser – encourageant la chasse aux taupes. Fiche à modifier pour y ajouter les fiches de pâture.

Fiche irrigation : la question du traitement des bisses ressurgit. Il est souhaité de les noter dans les projets. Les instances touristiques devront être contactées à ce sujet pour connaître leur intérêt à développer les bisses, voir comment ils pourraient être gérés,...

Fiche accès : Il est prévu de demander un avis de droit afin de se renseigner sur ce que risque l'agriculteur – qui circule sur une route du remaniement parcellaire balisée comme parcours VTT – et qui heurte un cycliste.

Les autres fiches à préparer sont : mise en valeur des produits, agritourisme, engrais de ferme-biogaz, amélioration de l'image de l'agriculteur et de l'agriculture.

## 6. Harmonisation des conventions d'alpage

Ce point sera traité par Mireille Melly et Gérard Genoud.

## 7. Divers

Agriculture : la prise de conscience des problèmes agricoles par les conseillers communaux, est relevée par les membres de la commission, avec satisfaction.

Prochaines séances : le 16 janvier 08 à 17h30 à Vissoie  
le 23 janvier 08 à 17h30 à Vissoie  
le 30 janvier 08 à 9h30 à Vissoie

Fin à 20h30

Pour le PV : Martine Antonier Tschus